

REPUBLIQUE DU SENEGAL

-----  
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

-----  
AMBASSADE DU SENEGAL EN REPUBLIQUE  
FEDERATIVE DU BRESIL

-----  
BRASILIA



- - 0005

Nº

/ARSB

Brasilia, le 19 août 2022

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des sénégalais établis dans la juridiction de l'Ambassade du Sénégal à Brasilia que par communiqué n°5327/UCAD/RECT/SG/DAP du 27 juin 2022, le Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar informe que les dépôts de dossiers de demandes d'équivalence et d'admission pour le compte de l'année académique 2022-2023 se font intégralement en ligne, depuis le 27 juin 2022, sur les adresses des plateformes ci-après :

- [HTTPS://equivalence.ucad.sn](https://equivalence.ucad.sn) (réservée aux diplômés hors ucad) ;
- [HTTPS://admission.ucad.sn](https://admission.ucad.sn) (réservée aux diplômés de l'ucad).

RECTORAT



Direction des Affaires Pédagogiques

Division Accueil Information et Orientation  
des Etudiants

BP : 5005 DAKAR-FANN

**PIECES A PRODUIRE POUR UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE ET D'ADMISSION AU  
NIVEAU DES CYCLES LICENCE ET MASTER A L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP  
DE DAKAR POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2022/2023**

1. Demande d'équivalence en vue d'une admission adressée à M. le Recteur de l'UCAD ;
2. Photocopies légalisées par la police, la gendarmerie ou la représentation diplomatique (pour les non sénégalais) de tous les diplômes, les relevés de notes et les attestations de réussite (du baccalauréat au dernier diplôme pour lequel l'équivalence est sollicitée) ;
3. Photocopie du passeport avec les volets des visas ou toute pièce justificative pour ceux qui ont effectué leurs études à l'étranger (hors de leur pays) ;
4. Photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité ;
5. Documents traduits par un traducteur assermenté, un agent diplomatique ou un membre qualifié du personnel enseignant de l'Université pour ceux délivrés dans une langue autre que le français ;
6. Curriculum vitae ;
7. Etat Civil : Extrait de Naissance ;
8. Une lettre signée par le demandeur autorisant l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar à vérifier les documents auprès des Etablissements qui les ont délivrés ;

**NB : Date limite de dépôt des dossiers le Vendredi 30 septembre 2022 à minuit.**

Pour toute assistance, merci d'envoyer un mail à [support@ucad.edu.sn](mailto:support@ucad.edu.sn)

Tous les documents doivent être scannés et envoyés via la plate-forme <https://equivalence.ucad.sn> (réservée aux étudiants hors UCAD) et <https://admission.ucad.sn> (réservée aux diplômés de l'UCAD).

Ceux qui souhaitent s'inscrire en Master sous réserve de la présentation du dernier diplômes (Licence ou Master) ainsi que des relevés de notes y afférents sont autorisés à envoyer leur demande au plus tard le **Mercredi 30 novembre 2022**. Le complément de dossier se fera sur la plate-forme.

Informations Complémentaires Tel : 77 642 29 45 / 78 183 79 08 / 70 800 15 14 (M. SY)

Le Chef de la Division





RECTORAT



Direction des Affaires Pédagogiques  
Division Accueil Information et Orientation  
des Etudiants  
BP : 5005 DAKAR-FANN

**PIECES A PRODUIRE POUR UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE ET D'ADMISSION A  
UN D.E.S, MASTER, LICENCE OU D.U A LA FACULTE DE MEDECINE, DE PHARMACIE  
ET D'ODONTOSTOMATOLOGIE DE L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR  
POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2022/2023**

1. Demande d'équivalence en vue d'une admission à un D.E.S, Master, Licence ou D.U adressée à M. le Recteur de l'UCAD ;
2. Demande d'inscription adressée au responsable de l'enseignement s/c du doyen ;
3. Photocopies légalisées par la police, la gendarmerie ou la représentation diplomatique (pour les non sénégalais) de tous les diplômes, relèves de notes et attestations de réussite (du baccalauréat au dernier diplôme pour lequel l'équivalence est sollicitée) ;
4. Photocopie du passeport avec les volets des visas ou toute pièce justificative pour ceux qui ont effectué leurs études à l'étranger (hors de leur pays) ;
5. Curriculum vitae ;
6. Etat Civil : Extrait de Naissance ;
7. Extrait de casier judiciaire de moins de trois (03) mois ;
8. Photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité ;
9. Documents traduits par un traducteur assermenté, un agent diplomatique ou un membre qualifié du personnel enseignant de l'Université pour ceux délivrés dans une langue autre que le français ;
10. Une lettre signée par le demandeur autorisant l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar à vérifier les documents auprès des Etablissements qui les ont délivrés ;

**NB : Date limite de dépôt des dossiers le Vendredi 30 septembre 2022 à minuit.**

Pour toute assistance, merci d'envoyer un mail à [support@ucad.edu.sn](mailto:support@ucad.edu.sn)

Tous les documents doivent être scannés et envoyés via la plate-forme <https://equivalence.ucad.sn> (réservée aux étudiants hors UCAD) et <https://admission.ucad.sn> (réservée aux diplômes de l'UCAD). Le complément de dossier se fera sur la plate-forme.

Informations Complémentaires Tel : 77 642 29 45 / 78 183 79 08 / 70 800 15 14 (M. SY)

Le Chef de la Division



Lamine SY



Direction des Affaires Pédagogiques  
Division Accueil Information et Orientation  
des Etudiants  
BP : 5005 DAKAR-FANN

**PIECES A PRODUIRE POUR UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE ET D'ADMISSION A UNE  
ECOLE DOCTORALE (EDEQUE, ARCIV, EDJPEG, ETHOS, EDMI, PCSTUI, EDSEV) DE  
L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2022/2023**

1. Demande d'équivalence en vue d'une admission adressée à M. le Recteur de l'UCAD ;
2. Photocopies légalisées par la police, la gendarmerie ou la représentation diplomatique (pour les non sénégalais) de tous les diplômes, relevés de notes et attestations de réussite (du baccalauréat au Master II ou DEA pour lequel l'équivalence est sollicitée) ;
3. Photocopie du passeport avec les volets des visas ou toute pièce justificative pour ceux qui ont effectué leurs études à l'étranger (hors de leur pays) ;
4. Photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité ;
5. Documents traduits par un traducteur assermenté, un agent diplomatique ou un membre qualifié du personnel enseignant de l'Université pour ceux délivrés dans une langue autre que le français ;
6. Extrait de casier judiciaire de moins de trois (03) mois ;
7. Curriculum vitae ;
8. Etat Civil : Extrait de Naissance ;
9. Une lettre signée par le demandeur autorisant l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar à vérifier les documents auprès des Etablissements qui les ont délivrés.

**NB : Date limite de dépôt des dossiers le Vendredi 30 septembre 2022 à minuit.**

Pour toute assistance, merci d'envoyer un mail à [support@ucad.edu.sn](mailto:support@ucad.edu.sn)

Tous les documents doivent être scannés et envoyés via la plate-forme <https://equivalence.ucad.sn> (réservée aux étudiants hors UCAD) et <https://admission.ucad.sn> (réservée aux diplômés de l'UCAD).

Ceux qui souhaitent s'inscrire en année de doctorat sous réserve de la présentation du dernier diplôme (Master II ou DEA) ainsi que des relevés de notes y afférents sont autorisés à envoyer leur demande au plus tard le Mercredi 30 novembre 2022. Le complément de dossier se fera sur la plate-forme.

Informations Complémentaires Tel : 77 642 29 45 / 78 183 79 08 / 70 800 15 14 (M. SY)

Le Chef de la Division



Lamine SY